



Communauté
de communes
**LACQ ■
ORTHEZ**

Mourenx, le 7 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Premières livraisons de masques en tissu pour les habitants auprès des communes de la CCLO

La communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO) a commandé mi-avril 55 000 masques en tissu destinés à la population, soit un par habitant. En raison des délais de production et d'approvisionnement tendus, leur réception au siège de la CCLO, puis leur distribution par les communes, s'effectueront de façon progressive à compter des prochains jours.

Une première livraison de 15 000 masques est prévue dès la fin de cette semaine. Les 40 000 autres sont annoncés dans la semaine du 11 mai. Chargées d'organiser leur distribution au sein de leurs communes respectives, les municipalités pourront donc retirer dès les prochains jours une première quantité de masques, répartie de façon proportionnelle à la population.

Achetés dans le cadre d'une **commande groupée** de 500 000 masques par le pôle métropolitain du Pays de Béarn, leur coût s'élève à **170 000 € HT** pour la CCLO. **Homologués, lavables et réutilisables**, ils proviennent principalement de manufactures régionales, dont deux béarnaises basées à Jurançon et Morlaàs.

Comment bien porter un masque, en complément des gestes barrières

Ces « masques barrières » sont destinés à apporter une protection supplémentaire aux personnes saines, **en complément des gestes barrières**. Ils répondent à un niveau d'exigence moins important que les masques chirurgicaux et FFP2.

Pour qu'ils soient efficaces, il est primordial qu'ils soient correctement utilisés en adoptant les précautions suivantes :

- Se laver les mains avant et après toute manipulation du masque (ne jamais le toucher sans cette précaution).
- Le masque doit bien recouvrir le nez, la bouche et le menton. Il ne doit jamais être placé en dessous du menton par exemple.
- Ne l'enlever qu'une fois de retour chez soi. Pour cela, commencer par se laver les mains, puis retirer le masque en l'enlevant par ses attaches ou élastiques, et se laver les mains à nouveau. Pour boire, vous pouvez retirer un seul élastique, mais adopter la même procédure de lavage de mains.
- Le lavage du masque doit s'effectuer à 60°C, sans alcool ou javel qui endommageraient le tissu. Une notice d'utilisation sera fournie avec les masques.

Enfin, il ne faut pas oublier que le port d'un masque ne suffit pas. Il n'est qu'un complément aux gestes barrières (distanciation sociale, lavage de mains très régulier, tousser dans son coude...).

Les agents publics de la CCLO seront quant à eux équipés de masques chirurgicaux.

Contact presse : service communication CCLO

05 59 60 84 26 | s-hazera@cc-lacqorthez.fr